

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT  
de la

COMPAGNIE OU ESCADRON  
de

UNITÉ  
Brigade de

PROCÈS VERBAL N° 2732 / 197 7

PROCÈS-VERBAL  
D'ENQUETE  
PRELIMINAIRE

PIÈCE N°

CAVRE RESERVE AU DESTINATAIRE

ANALYSE - RÉFÉRENCE

Renseignements Judiciaires

Observation d'un objet volant non identifié

**CODE**

10.11.77  
**77305534**

NOUS SOUSSIGNÉS, M.D.L.Chef

, O.P.J et Gendarme

A.P.J.

VULES ARTICLES 16 & 20 et 75 du Code de procédure pénale

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

LE 17.II.1977 A 10 HEURE(S) 30, en service à

nous apprenons par Monsieur , qu'il a fait, dans la matinée du 10 Novembre dernier, une observation se rapportant au phénomène O.V.N.I.

Nous recueillons alors ce qui suit :

Monsieur , ans, retraité S.N.C.F demeurant " à ( ), fils de et de , né , marié, un enfant nationalité française:

Qui nous déclare :

" - Ce jour, je profite de votre visite pour vous faire part d'une observation que j'ai faite le 10 Novembre 1977 à 7 heures 15 du matin dans les circonstances suivantes .

Ma maison est située sur une colline et ma façade est orientée à l' . Je bénéficie ainsi d'une visibilité telle qu'elle me permet de voir, par temps clair, depuis la trouée de jusqu'aux aiguil. les d' en passant par les et le massif . C'est ainsi que je distingue très bien le " et " . Il m'arrive de photographier ces sites.

Le 10 Novembre 1977, vers 7 heures 15, en me levant j'ai constaté que le ciel était très clair et j'ai regardé le panorama avec l'intention de juger si était visible. L'horizon était bouché par une nappe de brume s'élevant de quelques degrés et masquant uniquement les sommets des . Au dessus, le ciel était parfaitement pur.

J'y ai d'abord observé des avions de ligne passant au dessus de la nappe de brume et facilement repérables à leurs traînées de condensation. Ces traînées étaient sensiblement parallèles à l'horizon ces appareils suivant une route

.../...

DESTINATAIRES	INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DATE DE CLOTURE	VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ
	tel que sur le B.E joint .	LE 21/II/1977	le 30/II/1977
	ARCHIVE TRANSMISE AU CDT.	SIGNATURE (S)	SIGNATURE ET CACHET

~~LES TRACES XXXXX DE BRIS, DOCUMENTS, AUTRES CONSTATATIONS XXXXXXXXXXXXXXX~~

Alors que je faisais ces observations, j'ai remarqué une lumière fixe à environ 30° au dessus de l'horizon et à sensiblement 100° par rapport au Magnétique soit: plein par rapport à ma position.

Il s'agissait d'un gros point lumineux, circulaire, émettant une lumière blanche non rayonnante et d'un diamètre apparent d'environ le double d'une étoile de première grandeur. Derrière ce point de lumière, j'ai remarqué un panache blanc rosé, identique à une traînée de condensation, légèrement colorée par le soleil levant. Je me suis imaginé qu'il s'agissait d'un ou plutôt de deux avions vus dans le prolongement l'un de l'autre dont l'axe de marche serait passé par ma position. Toutefois, la traînée était courte retombante comme celle d'une comète et faisant penser par son importance comme provenant de deux gros quadriréacteurs.

Ce phénomène finissant par m'intriguer, j'ai appelé mon épouse qui est venue l'observer en ma compagnie.

Je me suis alors rendu compte que cette vision était totalement immobile et j'en ai conclu qu'il ne pouvait en aucun cas s'agir d'un ou deux avions.

Tandis que ma vision était toujours au même endroit du ciel, c'est à dire à environ 30° de l'horizontal et totalement fixe, les avions de ligne, remarqués auparavant, avaient, eux, disparu soit au , soit au , marquant de leurs traînées la totalité de l'horizon.

De plus en plus intrigué par cette remarque, j'ai poursuivi mon observation avec une attention accrue. Le phénomène est resté immobile jusque vers 7 heures 35, soit près de 20 minutes.

A ce moment, le phénomène s'est mis en mouvement très progressivement en se dirigeant dans ma direction soit : - -

. Toutefois je précise que sa route initiale le portait plus vers le et vers la fin de mon observation, il a semblé changer son cap pour infléchir sa route de quelques degrés plus à l'.

Alors qu'il se trouvait à notre verticale, nous avons constaté mon épouse et moi-même, en même temps que la lumière disparaissait et qu'il s'agissait d'un objet solide selon toute apparence, de couleur grisâtre, de forme oblongue genre cigare très allongé, moins pointu à l'avant qu'à l'arrière, parfaitement lisse et sans aucune aspérité. A l'arrière, cet "appareil" était toujours accompagné d'un panache retombant "comme une queue de poulet", qui ne changeait pas de volume et ne restant pas dans l'atmosphère contrairement aux autres traînées laissées par les avions ordinaires.

La vitesse de cet "Appareil" s'est accélérée brutalement alors qu'il se trouvait à notre verticale. Cette vitesse est arrivée à un point nettement supérieur à celle des chasseurs à réaction que nous voyons fréquemment à basse altitude. C'est ainsi que de la verticale pour disparaître derrière la colline soit à environ 40° de l'horizontale, c'est à dire pour parcourir 50°, il a mis 7 à 8 secondes maximum.

Nous n'avons rien observé d'autre après le départ de cet appareil.

#### Sur interpellation:

Question : Vous êtes vous déjà intéressé aux OVNI ?

Réponse : Non.

Question : Avez vous déjà vu des "Dirigeables".

Réponse : Oui, de nombreuses fois et dernièrement alors que je faisais de la navigation au large de l' ( )

XXXXX TRACES / DESCRIPTION DU POINT DE CHOC / XXXX DÉBRIS / DÉJETS / AUTRES CONSTATATIONS XXXXXXXXXXXXXXX

Question : Votre vision ressemblait-elle à un dirigeable ?

Réponse : Absolument pas et à aucun moment. Elle était beaucoup moins ventruée qu'un dirigeable.

Elle avait d'après mon estimation, vague compte tenu de la distance impossible à déterminer, la taille d'une "Micheline et demie". Je la compare à une micheline car je suis retraité S.N.C.F.

Je précise en outre que dans le silence absolu du lieu, je puis affirmer que cet engin n'émettait absolument aucun son, même lors de son accélération brutale.

Je suis pratiquement sûr de mes estimations angulaires car je pratique très souvent (environ six mois par an) la navigation sur mon Sloop de 9 mètres (catégorie III) qui nécessite la possession des permis A et B de navigation.

Notre observation s'est terminée à 7 heures 40 environ. Je regrette de n'avoir pas eu de film dans ma caméra.

Je me refuse à croire aux extra-terrestres et aux OVNI's. Je suis de formation d'esprit mathématique et ne m'intéresse sérieusement à aucune publication traitant du sujet de l'inexplicable. Toutefois, je ne puis fournir aucune explication rationnelle de l'observation que j'ai faite et l'appareil que j'ai vu ne correspond à rien que je connaisse.

Il est évident que désormais je porterai un peu plus d'attention à l'observation du ciel.

S.I : Je ne lis jamais les journaux et ignore si des faits semblables ont été observés récemment dans la région.

Le 17 Novembre 1977 à 11 heures 50

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

( a signé au carnet de déclarations . )

Mentionnons que Madame , présente lors de l'audition de son époux a confirmé ses dires en tous points.

Ce même jour nous rendons compte téléphoniquement à notre Commandant de Compagnie à du recueil de cette information et nous lui fournissons les détails de l'observation telle qu'elle nous a été décrite par le témoin.

Poursuivant notre enquête dans le but de rechercher les éléments susceptibles de confirmer ou d'infirmer ou bien d'expliquer les observations de Monsieur , nous, M.D.J. Chef prenons contact avec la Gendarmerie de l'Air implantée sur la Base Aérienne à . Le Commandant de Brigade nous met, sur notre demande, en relation avec les personnes responsables de la tour de contrôle et du service Météo au moment des faits.

Avec l'accord de leurs supérieurs hiérarchiques, nous procédons à l'audition de ces responsables.

Nous, M.D.J. Chef entendons le 21.II.1977 à 15 heures 30:

Mademoiselle , ans, Sergent à la base aérienne à ( ), née le à ( ), fille de et de , célibataire, nationalité française;

Qui nous déclare :



"- Le matin du 10.II.77 je me trouvais de service à la tour de contrôle. J'étais plus particulièrement chargée de la surveillance du trafic de la base

Vers 7 heures 15, la météo était la suivante : 5 km de visibilité horizontale, avec bancs de brouillard au sol, en altitude, 4/8 à 7 000 mètres. J'ai examiné le ciel mais n'ai fait aucune remarque particulière. Vers 7 heures 30 le brouillard s'est épaissi du côté du

A 7 heures 05 un appareil Corvette a décollé en direction de ( niveau de vol Direction d' ). Il n'y a pas eu d'autre appareil de la base qui ont décollé ou atterri avant 8 heures. Je ne puis vous fournir aucun renseignement sur un objet, identifié ou non que j'aurais pu remarquer.

Il n'y a habituellement aucune surveillance Radar en l'absence de trafic, aucune vérification ne peut donc être effectuée de ce côté.

Je n'ai reçu aucune communication des postes de Radar de surveillance qui sont situés en différents points du territoire et qui nous avisent des découvertes d'échos inhabituels.

Je pense que les responsables de la météo de la base peuvent être contactés utilement.

Le 21 Novembre 1977 à 16 heures .

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

( a signé au carnet de déclarations . )

Entendons le 21 Novembre 1977 à 16 heures 45:

Monsieur , ans, Chef de station Météo de  
 , demeurant à ( ) , né le  
 à ( ) fils de et de  
 marié, 3 enfants, nationalité française:

Qui nous déclare :

" - Vous venez de me mettre au courant du but de votre enquête. Le personnel affecté au travail d'observation le 10.II.77 entre 7 heures et 8 heures n'a rien remarqué. Le compte rendu quotidien ne porte que les observations traditionnelles. En outre et de toute façon les conditions de visibilité à ce moment donné étaient, sur la base, assez médiocre ( visibilité horizontale 5000 m à 7 heures en aggravation et 2000m à 7 heures 50. Ces conditions ne permettaient guère d'effectuer une observation valable en vision oblique. Je précise que cette visibilité était réduite en raison de bancs de brume et proximité de bancs de brouillard à basse altitude. Il n'est pas invraisemblable qu'au dessus de la couche brumeuse la visibilité ait été très bonne .

Le 21. Novembre 1977 à 17 heures 15.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

( a signé au carnet de déclarations . )

Aucune de ces déclarations ne nous apportant d'élément positif ou négatif de nature à apprécier ou à démentir la déclaration du principal témoin, nous recherchons par ailleurs ces éléments qui nous paraissent indispensables.

Nous, M.D.I. Chef entendons le 21 Novembre 1977 à 18h30

Monsieur , ans, employé de Banque, Maire

de ( ), y demeurant, né le  
à , fils de et de , marié  
deux enfants, nationalité française.

Qui nous déclare :

" - Je suis au courant de l'observation faite par Monsieur le 10 Novembre 1977, par l'article du journal local. Je connais bien Monsieur et son épouse. Ce sont des gens qui vivent un peu dans le style "bohème". Ce sont toutefois des gens sensés. Monsieur Possède une instruction certaine et occupait un poste important à la SNCF.

A mon avis c'est un homme digne de foi, surtout en ce qui concerne les informations qu'il vous a données relatives aux observations qu'il a faites. Il est exact que l'emplacement de sa maison lui permet de découvrir un panorama exceptionnel. Il est exact également qu'il fait de la navigation de plaisance et que de ce fait il est habitué à observer. De plus, Monsieur n'est pas un homme qui cherche la publicité et il n'avait aucun intérêt à inventer une histoire quelle qu'elle soit.

Je ne connais pas d'autre témoin qui puisse confirmer l'observation de Monsieur. Jusqu'à ce jour, aucun ne s'est manifesté. Je dois vous dire toutefois que je connais très bien une personne digne de foi qui a été le témoin du décollage d'un objet non identifié à proximité de . Je ne puis vous dévoiler l'identité de cette personne si cela vous intéresse, qu'avec son consentement. Son observation avait été faite au sol dans un lieu proche de . Je précise que cette observation a été faite il y a deux ans environ et qu'elle n'a aucun lien apparent avec l'enquête que vous menez actuellement.

Au cas où des témoins se manifesteraient, je vous en ferais part immédiatement.

En ce qui concerne le témoignage de Monsieur , je suis persuadé que vous pouvez lui faire confiance.

Le 21 Novembre 1977 à 19 heures 30.

Lecture faite par moi de la déclaration - cidessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher .

( a signé au carnet de déclarations.)

Le 23 Novembre 1977, poursuivant nos recherches, nous procédons à la prospection systématique parmi les habitants dans le but de rechercher un autre témoin éventuel. C'est ainsi que nous apprenons qu'un habitant de , Monsieur , a assisté à une partie du phénomène.

Nous, M.D.L.Chef entendons le 23.II.1977 à 20 h 20:

Monsieur , ans, artisan en bâtiment , demeurant à ( ), né le à ( ) fils de et de , marié, un enfant, nationalité française:

Qui nous déclare :

" - J'ai eu connaissance par le journal local de l'observation qu'a faite Monsieur le 10 Novembre dernier. A ce sujet je dois dire que ce jour là vers 7 heures 30, sans pouvoir préciser, j'ai fait également une observation. Je n'ai pas prêté une grande attention mais j'ai vu un point lumineux blanc jaunâtre de la taille d'une étoile. Ce point était situé à l' par rapport à ma position, c'est à dire à l' mais légèrement au . Il y avait une mer  
.../...

~~TRACES D'INTERVENION DU POINT DE CHOC, DE DÉBRIS, OBJETS, AUTRES CONSTATATIONSXXXXXXXXXXXX~~

de nuages et le point lumineux était un peu au dessus de la bordure supérieure de cette mer de nuages. En regardant par rapport au bord de ma fenêtre, j'ai constaté que ce point lumineux se déplaçait d'      en      . Malheureusement je ne puis rien vous dire de plus car je n'ai pas poursuivi mon observation et j'ai vaqué à mes occupations habituelles.

A partir de l'horizontal, le point lumineux que j'ai vu se trouvait à environ 25 ou 30° et à l'      légèrement      . Le déplacement du point lumineux était très lent. C'était différent d'un avion, d'ailleurs il passe beaucoup d'avions et j'en vois très souvent. Je ne puis donner d'explication sur ce que j'ai vu . Je répète d'ailleurs n'avoir regardé que très peu de temps.

Le 23 Novembre 1977 à 21 heures.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher .

( a signé au carnet de déclarations . )

Malgré nos recherches, aucun autre témoin de ce phénomène n'a été découvert.

Mentionnons qu'en ce qui concerne les témoignages recueillis, toutes les personnes de la commune consultées ont été unanimes à reconnaître que l'on pouvait y attacher toute la crédibilité désirable. Chacune des personnes entendues jouit de la considération générale et aucune n'attire l'attention par un comportement douteux.

L'examen de la carte XXX 23      ( Série M 761 édition 6 IGNF Janvier 1975) nous situe la position de Monsieur      lors de son observation, aux coordonnées suivantes :

et la position de Monsieur      en :

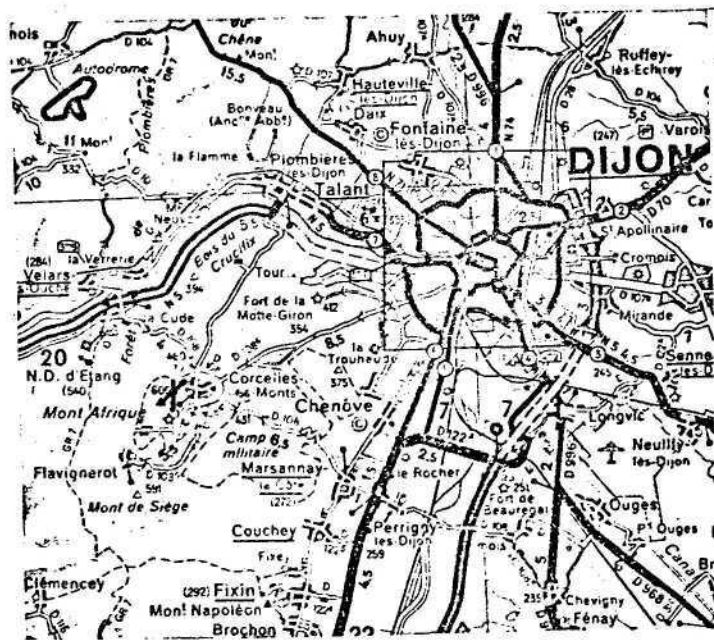
En ce qui concerne les mesures d'angles fournies par Monsieur      , nous avons procédé sur ses indications et en fonction de points de repères à des vérifications qui ont confirmé ses dires.

Aucun autre élément concernant cette affaire n'a pu être recueilli .

# PLAN DE SITUATION

PROCES-VERBAL N° 2732 du 17 Novembre 1977

Brigade de :



✕ : Position du témoin principal